

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2022

NOUVELLE LECTURE DE LA PROPOSITION DE LOI, MODIFIÉE PAR LE SÉNAT,
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE - (N° 4925)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1

présenté par

Mme Fiat, Mme Panot, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Mélenchon, M. Coquerel, M. Lachaud,
M. Corbière, Mme Obono, M. Prud'homme, M. Bernalicis, Mme Autain, Mme Ressiguié,
Mme Rubin, M. Larive, Mme Taurine et M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.